



No de résolution



L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Assomption tenue ce 20^e jour du mois de mars 2023 à 18 h 00, à la salle Belvédère du Complexe municipal sous la présidence du maire, monsieur Sébastien Nadeau, et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères

Nathalie Ayotte
Nicole Martel
Annie Mainville

Messieurs les conseillers

Pierre-Étienne Thériault
François Moreau
Marc-André Desjardins
Michel Gagnon
Fernand Gendron

Formant le quorum du conseil municipal.

Monsieur Serge Geoffrion, directeur général et greffier adjoint est également présent.

ET IL EST 18 H 00

1.1 RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

2023-03-0150

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes qui prévoit que tout membre du conseil présent à une séance extraordinaire peut renoncer par écrit à l'avis de convocation;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil sont présents;

Le greffier adjoint certifie que tous les membres du conseil ont renoncé par écrit à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil, le tout conformément aux dispositions de l'article 338 de la Loi sur les cités et villes.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement constituée.



No de résolution

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont renoncé par écrit à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et les villes;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont convenu et consenti à un ordre du jour pour la présente séance extraordinaire;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2023-03-0151

Il est proposé par la conseillère Nicole Martel

Appuyé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault

Et résolu,

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.1 ENTENTE DE SUBVENTION SUPPLÉMENTAIRE - PROJET D'HABITATION - LES HABITATIONS INDIGO - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que le projet Les Habitations Indigo, situé sur le territoire de la Ville de L'Assomption, a été déposé à la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;

CONSIDÉRANT que les coûts de construction élevés, entre autres, rendent la réalisation du projet notamment plus difficile;

CONSIDÉRANT que la SHQ pourrait sous peu être autorisée à octroyer une subvention à la Ville de L'Assomption afin de lui permettre de financer la réalisation du projet Les Habitations Indigo sur son territoire;

CONSIDÉRANT que, le cas échéant, une entente devra être conclue entre la SHQ et la Ville de L'Assomption afin de convenir des engagements de chacune des parties et des modalités d'utilisation de la subvention;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Assomption appuie activement les projets de logements abordables;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2023-03-0152

Il est proposé par la conseillère Nathalie Ayotte

Appuyé par le conseiller François Moreau



No de résolution

Et résolu,

D'accepter, advenant l'octroi d'une subvention, de verser une contribution du milieu additionnelle dans le cadre du programme AccèsLogis Québec pour le projet Les Habitations Indigo et de conclure à cette fin l'entente décrite au préambule;

D'autoriser, advenant l'octroi d'une subvention, le maire et le greffier, à signer ladite entente ainsi que toute modification ou autre document nécessaire aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-03-0153

Une période de questions est offerte au public. Aucune question n'est posée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés,

2023-03-0154

Il est proposé par le conseiller Michel Gagnon

Appuyé par le conseiller François Moreau

Et résolu,

Que la présente séance soit levée.

ET IL EST 18 H 12

Sébastien Nadeau
Maire

Serge Geoffrion
Directeur général et greffier
adjoint